

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 mars 2010

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Tous les Conseillers municipaux étaient présents ; Mme Mouré donne procuration à Mme Bonnefon.
Secrétaire de séance : M Corsini

Le compte-rendu sommaire de cette séance a été affiché le 22 mars 2010 en exécution de l'article L.2121-25 du CGCT.

Comptes Administratifs, Comptes de Gestion, Affectation résultat

Budgets des services d'eau et d'assainissement

Ils sont adoptés à l'unanimité, en tenant compte des restes à réaliser, avec un excédent global en fin d'exercice de :

Eau : 17 166,74 €

Assainissement : 7 168,69 €

L'affectation du résultat est votée à l'unanimité, de même pour le compte de gestion du Receveur.

Budget Camp de Tourisme

L'exercice 2009 présente un excédent global de 25.373,10 € L'affectation du résultat est votée à l'unanimité ainsi que le compte de gestion du Receveur.

Budget Locaux Commerciaux

L'exercice 2009 présente un excédent global de 126.218,33 € L'affectation du résultat est votée à l'unanimité ainsi que le compte de gestion du Receveur.

Budgets primitifs :

Budgets des services d'eau et d'assainissement

Le budget du service de l'eau s'élève à 62.653 € pour la section d'exploitation et à 21.198 € pour la section investissement.

Le budget du service de l'assainissement s'élève à 69.641 € pour la section exploitation et à 42.283 € pour la section investissement.

Les tarifs votés sont les suivants :

Eau : 0,65€le m³

Terme fixe par branchement : 20,00 €

Assainissement : 1,01 €le m³

Participations pour mise à disposition de personnel communal :

Service eau : 6.485 €

Service assainissement : 9.242 €

Budget Camp de Tourisme

Le budget s'élève à 47.373 € pour la section d'exploitation et à 86.936 € pour la section investissement.

Budget Locaux commerciaux

Le budget s'élève à 12.120 € pour la section d'exploitation et à 301.225 € pour la section investissement.

Motion Communauté des Communes de la Vath Vielha

Le SDIS (Service Départemental Incendie Sécurité) décidait l'an passé de ne plus répondre aux interventions de la lutte contre les frelons. L'Association des Maires de la communauté de la Vath Vielha regrette cette décision et adresse une motion à la Directrice du SDIS afin de revenir sur cette décision.

Convention Passage avec ErDF

ErDF porte à notre connaissance son projet de mise en souterrain d'une partie de son réseau moyenne tension. Ainsi, la ligne qui traverse le Camp de Tourisme pour rejoindre Montaut sera supprimée. Un local jouxtant celui alloué au club de pétanque abritera le transformateur de la Rue du Parc des Sports et donnera lieu à établissement d'une convention avec la Mairie. Idem à la Croix des Hauteurs où la ligne sera enterrée en chemin de randonnée après convention avec la Commune. Le Conseil autorise le M le Maire à signer ces deux conventions avec ErDF.

Association Plain'Ecran

L'Association Plain'Ecran demande une subvention suite à la séance "Le cerf volant du bout du monde" vue par les écoliers lestellois. Les frais de transport s'élevant à 120 € le Conseil décide de voter cette somme à l'unanimité.

Concours du Comité National de la Résistance et de la Déportation

Le Comité Départemental des P.A, en accord avec les décisions du Comité National de la Résistance et de la Déportation, a décidé de mettre sur pied un concours afin de sensibiliser les élèves des collèges de Nay, Coarraze, Lestelle-Bétharram et d'Igon sur cette période tragique de 1939 à 1945. Ce concours a pour but de sensibiliser les collégiens au devoir de mémoire. A sa demande, le Conseil municipal vote une subvention de 100 € pour soutenir cette action.

Questions diverses :

Le contrat d'assurance pour le cinémomètre placé à l'entrée du village suite à l'opération "J'aime la vie, je ralentis" se chiffre à 56 € pour la quinzaine de jours où il a été mis en fonction.

Dans le même cadre de cette opération, le spectacle de marionnettes pour les élèves de l'école revient à 250 €

Le Conseil décide de ne pas faire usage de son droit de préemption concernant la vente d'un immeuble situé dans le périmètre de la ZAD Saint Jean.

Fait à Lestelle-Bétharram le 22 mars 2010

Le secrétaire de Séance
Michel CORSINI

Le Maire
Jean-Marie BERCHON